



Politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise

Rev.: 02

Date: Octobre 2024

LeciTrailer contribue au développement économique et social mondial à travers son expansion internationale, en priorisant un avenir durable. L'entreprise gère de manière responsable l'impact de ses activités sur l'environnement et les communautés dans lesquelles elle opère, en s'appuyant sur des principes universels qui régissent son comportement. Cet engagement va au-delà du simple respect des obligations légales, en intégrant des pratiques sociales, environnementales et économiques dans ses décisions commerciales, dans le but de créer de la valeur de manière rentable et durable, tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes. Cette approche globale se reflète dans la philosophie de travail de l'entreprise et dans les stratégies qu'elle met en œuvre pour garantir que ses opérations soient responsables et bénéfiques tant pour l'économie que pour la société en général.

LeciTrailer s'engage à :

1. Engagement envers les Droits de l'Homme et les Droits du Travail : Nous garantissons la défense et le respect des droits fondamentaux du travail et des droits humains conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous n'utilisons, ni directement ni indirectement, le travail des enfants ni le travail forcé, et nous garantissons à nos employés la liberté d'association, d'expression et d'opinion.
2. Environnement de Développement et de Participation : Nous encourageons un environnement de travail où les employés peuvent s'aligner sur les objectifs stratégiques de l'entreprise, en se développant tant sur le plan professionnel que personnel. Pour obtenir leur engagement, les employés doivent être informés et participer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, en développant leurs compétences et en partageant leurs connaissances.
3. Respect et Comportement Éthique : Nous considérons le respect mutuel comme un principe fondamental. Nous rejetons toute forme de harcèlement, de violence ou de conduite portant atteinte à la dignité et aux droits des personnes.
4. Égalité des Chances et Diversité : Nous nous engageons à créer un environnement de travail inclusif, sans discrimination, où la diversité sous toutes ses formes est valorisée et où l'égalité des chances est garantie.
5. Santé et Sécurité au Travail : Nous garantissons des environnements de travail sûrs et sains, protégeant ainsi la santé et l'intégrité physique de nos employés.
6. Utilisation Responsable des Ressources : Nous fournissons à nos employés les outils et ressources nécessaires à leur activité professionnelle, qui doivent être utilisés exclusivement à des fins professionnelles et protégés contre tout dommage ou perte.
7. Confidentialité et Protection des Données : Nous respectons la confidentialité et protégeons les données personnelles. Toutes les informations concernant les clients, les employés, les fournisseurs et les données stratégiques sont traitées avec la plus stricte confidentialité.
8. Responsabilité envers la Réputation de l'Entreprise : Nous valorisons notre marque, notre image et notre réputation ; c'est pourquoi chaque employé doit agir de manière à maintenir et renforcer la bonne image de LeciTrailer.
9. Engagement envers la Qualité et la Concurrence Loyale : Nous nous efforçons continuellement d'améliorer la qualité de nos produits et services, en établissant des relations basées sur le respect et la confiance avec nos clients. Nous participons au marché de manière active et éthique, sans recourir à des pratiques qui faussent la libre concurrence.
10. Relations Intègres avec les Fournisseurs : Nos relations avec les fournisseurs sont fondées sur l'intégrité, la transparence et l'égalité de traitement, en les sélectionnant selon des critères objectifs et professionnels. Il n'est pas permis d'accepter ou d'offrir des commissions, cadeaux ou faveurs en dehors de ceux ayant une valeur purement symbolique.
11. Principes de Collaboration avec les Partenaires : Les relations avec les partenaires reposent sur la loyauté, la transparence, la collaboration et le bénéfice mutuel, et les employés doivent toujours agir en cohérence avec ces valeurs.
12. Rejet des Pratiques Corruptives : Nous condamnons toute pratique de corruption ou de subornation visant à influencer de manière inappropriée les décisions pour en tirer un avantage. Aucun employé ne doit offrir ou accepter de pots-de-vin, et la dénonciation de tout acte de corruption dont on a connaissance est encouragée.

Octobre 2024
Carlos Leciñena
Director General